

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Alain MARCHAL, Guy HEIDET, Maxime BISCHOFFE, Jean-Claude BEHRA, Laurence CHARLE, Philippe EGLOFF, Marie-Line ZUSCHLAG, Valérie ORIAT-BELOT, Sandrine BERNESCHI, Frédérique CHOUFFOT, Sylvie FITSCH, Nicolas GIRARDEY, Patrick MADOUX.

Pouvoirs : Nathalie PRIEUR à CHARLE Laurence.

Mme. Valérie Oriat-Belot a été nommée secrétaire.

Délibération n° 14.04.07

Objet : complément de délégation au Maire

Lors de la délibération du 4 avril 2014 concernant les délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il a été omis la délégation suivante :

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'être délégué par lui conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée de son mandat, afin :

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération n° 14.04.08

Objet : commission finances locales

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires, pour les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste est la suivante :

Titulaires :

Mesdames HEIDET Delphine, CHARLE Laurence, JOLISSAINT Danielle, KLEINPRINTZ Blandine, MARTIN Colette, REINHOLTZ Virginie.

Messieurs BEHRA Jean-Claude, MADOUX Patrick, MARCHAL Roger, PICHON Denis, GOBRON Stéphane, DARRIET Jean-Jacques.

Suppléants :

Mesdames CHOUFFOT Frédérique, FITSCH Sylvie, GIRARDEY Noëlle, BOEHLER Marie-Laure, AMBS Anne-Marie, VIDAL Christine,

Messieurs MARCHAL Christopher, BEGUINET Pascal, HEIDET Guy, BISCHOFFE Guy, GORISSE Benoît, GROBOILLOT Jean.

Délibération n° 14.04.09

Objet : modification des statuts du syndicat des eaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'extension du Syndicat des Eaux, les délégués, ont adopté, à l'unanimité, en date du 11 mars 2014, la modification des statuts, comme suit :

Article 1 : « il prend la dénomination de : SYNDICAT DES EAUX DE LA SAINT-NICOLAS »

Article 5 : « le Syndicat est administré par un comité composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre, élus par les conseils municipaux dans les conditions fixées par l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat doit se prononcer sur ces modifications.

Après exposé, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la modification de ces statuts et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat des eaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat des Eaux ;

DÉSIGNÉ Monsieur BEHRA Jean-Claude en tant que délégué titulaire et Monsieur BISCHOFFE Maxime en tant que délégué suppléant.

Délibération n° 14.04.10

Objet : bail à ferme

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 18 décembre 2013, Monsieur CORDIER Christian, 3 rue sous l'Eglise 90110 Saint Germain le Châtelet, a fait part de l'arrêt de son exploitation agricole sur les terrains communaux section B 410 pour 1ha 33a 25ca.

Il a trouvé un repreneur en la personne de Monsieur KESSLER Mathieu, 5 Avenue Jean Moulin 90110 Rougemont le Château qui souhaite exploiter ce terrain.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce changement de loueur. Un bail sera établi au nom de Monsieur Kessler Mathieu.

Délibération n° 14.04.11

Objet : travaux ONF

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme annuel des travaux de la forêt communale présenté par l'ONF qui se décompose comme suit :

Programme ordinaire 2014 :

Fonctionnement

- Travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée, parcelle 15, 20.

- Travaux de maintenance : entretien de parcellaire ou de périmètre : mise en peinture, parcelle 15.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Accepte ce programme

Autorise le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 765.90 € HT soit 819.51 € TTC (huit cent dix-neuf euros et cinquante et un centimes).

Délibération n° 14.04.12

Objet : Budget primitif

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, par le détail et constater le résultat qui se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 510 074 .77 euros

Dépenses d'investissement : 292 680 .70 euros

Et

Recettes de fonctionnement : 510 074 .77 euros

Recettes d'investissement : 292 680 .70 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2014

Délibération n° 14.04.13

Objet : taux des taxes des impôts directs

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas changer le taux des taxes directes locales pour l'année 2014, les taux des taxes sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 15 .13 %

Foncier bâti : 9 .24 %

Foncier non bâti : 47 .46 %

Délibération n° 14.04.14

Objet : subvention aux associations

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, fixe le montant des subventions aux associations comme suit :

- Associations des jeunes sapeurs-pompiers : 100 euros

- Comité des fêtes Germinois : 1 000 euros
- CHAPATA : 200 euros
- Harmonie de Rougemont : 50 euros
- AILES : 750 euros
- ASNT : 50 euros
- Pourquoi Pas : 800 euros
- Prévention routière : 50 euros

Les fonds nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.

Délibération n° 14.04.15

Objet : affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat du compte administratif de la commune, exercice 2013, de la façon suivante

Recette de fonctionnement :

Article 002 : 213 845 .77 euros

Dépenses d'investissement :

Article 001 : 70 596 .89 euros

Recette d'investissement :

Article 1068 : 70 596 .89 euros

Saint Germain le Châtelet
le 12 mai 2014
le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER